



Règlement officiel pour le Concours de recettes d'enfant de Saine alimentation Ontario (2016)

Saine alimentation Ontario et les Diététistes du Canada travaillent en collaboration afin d'encourager les enfants à s'intéresser à une alimentation saine et à faire preuve de créativité dans la cuisine. Ce concours est lancé pour encourager les enfants à participer à la préparation des repas et à faire des choix santé à la maison comme à l'école.

En participant au concours, tous les participants acceptent de se conformer au présent Règlement.

- 1) **Commanditaire.** Ce concours est commandité par les Diététistes du Canada. (« Commanditaire du concours »).
- 2) **Admissibilité.** Le concours de recettes d'enfant de saine alimentation Ontario est ouvert aux résidents légaux de l'Ontario qui fréquentent l'école de la première à la huitième année dans leur territoire de résidence au début de la Période du concours et qui ne sont ni des employés ni des personnes qui résident avec un employé du Commanditaire du concours, de ses sociétés affiliées ou de leurs agences de publicité et de promotion ou avec les juges du concours. Aucun achat n'est requis. Le concours est nul dans les autres provinces, et partout en Ontario où il est interdit, soumis à un impôt ou restreint par la loi.
- 3) **Période du concours.** Le Concours se déroule du 23 novembre 2016, à 00 h 01, HE, au 6 janvier 2017, à 16 h 00, HE (« Période du concours »).
- 4) **Comment participer.** Pour participer au Concours, les participants doivent soumettre une recette originale en utilisant le Formulaire de participation officiel fourni par le Commanditaire du concours, indiquer qu'ils souhaitent participer au Concours et fournir leurs coordonnées au Commanditaire du Concours pour lui permettre de communiquer avec eux s'ils gagnent.
- 5) **Évaluation des soumissions.** À la fin de la Période du concours, le Commanditaire du concours sélectionnera les gagnants en fonction des critères d'évaluation décrits dans le Formulaire de participation officiel. Les gagnants seront avisés par courriel. Seuls les gagnants seront avisés. S'il est impossible de communiquer avec un gagnant dans un délai de deux semaines après que sa recette a été sélectionnée, ce gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son prix et un autre gagnant sera sélectionné.
- 6) **Prix.** Un grand prix, un 2^e et un 3^e prix seront attribués dans chaque catégorie en fonction du nombre de soumissions admissibles. Les prix peuvent comprendre une partie ou la totalité des lots suivants : cartes-cadeaux, livres de cuisine, ustensiles de cuisine, tabliers et/ou appareils électroniques. Les recettes gagnantes seront également affichées sur le site Web de Saine Alimentation Ontario. Les prix doivent être acceptés tels qu'attribués et ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent

- comptant. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues.
- 7) Sites Web de tiers. La publicité du Concours peut être effectuée par l'intermédiaire de sites Web tiers comme Facebook. Les participants doivent en tout temps se conformer aux conditions d'utilisation de ces sites Web tiers quand ils les utilisent pour participer au Concours. Ce concours n'est aucunement commandité, approuvé ni administré par ces sites Web tiers et n'est pas associé à eux.
 - 8) **Responsabilité.** En soumettant une participation, les participants (ou, dans le cas d'un mineur, les parents ou tuteurs légaux du participant) dégagent le Commanditaire du concours et/ou le gouvernement de l'Ontario de toute responsabilité liée au Concours ou à la participation à toute activité liée au Concours ou, s'ils sont déclarés gagnants d'un prix, à l'utilisation ou au mauvais usage du prix. Toutes les taxes fédérales, provinciales et locales doivent être acquittées par le gagnant. Le Commanditaire du concours n'assume aucune responsabilité à l'égard de tout problème technique ou défaillance de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciel ou de non-réception en raison de problèmes techniques d'une soumission par le Commanditaire du concours.
 - 9) **Publicité.** En soumettant une participation, le participant accorde au Commanditaire du concours une licence lui permettant de copier et d'utiliser sa soumission à son gré. En soumettant une participation, le participant consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence et/ou de son portrait dans toute publicité faite par le Commanditaire du concours et ses partenaires publicitaires, sans autre préavis ou rémunération, pendant deux (2) ans après la fin de la Période du concours.
 - 10) **Conditions.** Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut être administré comme prévu, y compris, entre autres, en raison du nombre insuffisant de participants, d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause qui corrompt ou perturbe l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne marche du Concours, ou pour toute raison pour laquelle le Commanditaire du concours juge, à son seul gré, que le Concours n'atteint pas ses objectifs, le Commanditaire du concours peut annuler ou modifier le Concours ou y mettre fin. Le Commanditaire du concours peut disqualifier tout participant qui (a) altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou de tout site Web du Commanditaire du concours; (b) viole le présent Règlement; ou (c) viole les modalités de service, les conditions d'utilisation et/ou les règles ou directives générales régissant tout bien ou service du Commanditaire du concours ou d'un site Web tiers utilisé pour participer au Concours, ou (d) enfreint toute loi applicable.
 - 11) **Libération.** Le refus, par tout participant sélectionné, d'accepter un prix libère pour toujours le Commanditaire du concours et ses agents de toutes les obligations relatives au prix, y compris à sa livraison.
 - 12) **Divers.** Ce Concours est régi par les lois de l'Ontario (Canada), et les parties conviennent de s'en remettre exclusivement à la compétence des tribunaux de l'Ontario situés à Toronto, en Ontario.

Décharge et consentement

En cochant la case « J'accepte » et en signant et soumettant le Formulaire de participation officiel, j'atteste que moi, le parent ou le tuteur, ai lu et compris le Règlement du concours régissant le Concours de recettes d'enfant de Saine alimentation Ontario et convient que moi et mon enfant respecterons le Règlement (décrit dans le présent Règlement officiel du concours et le Formulaire de participation officiel) et atteste que tous les renseignements contenus dans le Formulaire de participation officiel sont véridiques et exacts.

Moi, le parent ou le tuteur du mineur dont le nom figure sur le Formulaire de participation officiel, accepte qu'il participe au Concours de recettes d'enfant de Saine alimentation Ontario. J'ai lu la présente décharge et consentement, et j'en comprends le contenu. Je comprends qu'en donnant ce consentement, je permets aux Diététistes du Canada d'utiliser et de divulguer les renseignements personnels de mon enfant aux fins liées au présent Concours.

En cochant la case « J'accepte » et en signant et soumettant le Formulaire de participation officiel, vous attestez que :

- a) vous avez lu et compris le Règlement officiel du concours;
- b) votre recette ou celle de votre enfant est une œuvre originale. Une œuvre originale est une recette originale qui a été créée légalement par vous ou votre enfant et dont l'utilisation, la modification ou la reproduction par les Diététistes du Canada (DC) n'entraînera pas de réclamation de tierce partie pour violation de droits d'auteur, de marque de commerce ou de tout autre droit d'une tierce partie ou de réclamation de tierce partie pour, entre autres, diffamation, atteinte à la vie privée ou rupture de contrat;
- c) vous avez obtenu toutes les autorisations, tous les consentements, licences ou autres approbations qui sont nécessaires ou appropriés pour la préparation ou l'utilisation de la recette de tous les membres de l'équipe et de toute tierce partie;
- d) vous dégagez les DC de toute responsabilité en rapport avec la participation au concours ou la préparation ou l'utilisation de la recette;
- e) vous convenez de garantir les DC contre toute responsabilité et tous les frais raisonnables entraînés par une action, une réclamation ou une procédure entreprise par une tierce partie contre les DC à cause de la recette;
- f) vous accordez aux DC des droits illimités d'utilisation et de reproduction (y compris de copie et de modification) de votre recette à n'importe quelle fin, sans rémunération.

Information sur la participation :

1. Chaque participant peut soumettre plusieurs participations. Chaque soumission doit être accompagnée d'un Formulaire de participation officiel distinct. Les soumissions d'équipe sont autorisées, mais un seul Formulaire de participation officiel peut être utilisé et un seul prix sera attribué. Les participations peuvent être soumises par courriel au moyen du Formulaire de participation officiel en format PDF, ou par la poste ou messagerie. Les soumissions peuvent être rédigées en anglais ou en français.

2. Votre Formulaire de participation officiel rempli doit accompagner votre soumission. Toutes les soumissions doivent porter une mention claire du nom de votre recette, du nom, de l'adresse postale et du numéro de téléphone du participant, et des coordonnées du parent et/ou tuteur légal.
3. Aucune soumission ne sera retournée. Toutes les soumissions deviennent la propriété exclusive des DC.
4. Les soumissions doivent être reçues par les DC avant 16 h 00, HE, le **6 janvier 2017**.
5. Information sur la soumission :

Pour envoyer votre soumission par la poste ou par messagerie, veuillez utiliser l'adresse suivante :

Concours de recette d'enfant de Saine alimentation Ontario, Les Diététistes du Canada
480, avenue University, bureau 604,
Toronto (Ontario), M5G 1V2

Pour envoyer votre soumission par courriel, veuillez utiliser l'adresse suivante :

recipecontest@dietitians.ca

Les diététistes du Canada remercient le gouvernement de l'Ontario pour le soutien financier de Saine alimentation Ontario. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la province.

Dernière mise à jour : novembre 2016